RCS : BAR LE DUC
Code greffe : 5501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAR LE DUC atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00122
Numéro SIREN : 409 936 309
Nom ou dénomination : PERARD

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2021 sous le numéro de dépôt B2021/000697

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS PERARD — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : Zone de Baleycourt 55100 VERDUN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 9 9 3 6 3 0 9 0 0 0 2 3 — Néant ☐ *

Pour copie certifiée conforme
Le Président

Exercice N clos le, 31/08/2020

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	49 046	AG	45 319	3 727
		Fonds commercial (1)	AH	390 000	AI		390 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	22 317	AQ	10 861	11 455
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 054 196	AS	570 745	483 450
		Autres immobilisations corporelles	AT	486 703	AU	345 958	140 744
		Immobilisations en cours	AV	526 230	AW		526 230
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	20 400	CV		20 400
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	5 432	BI		5 432
		TOTAL (II)	BJ	2 554 326	BK	972 885	1 581 441
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	524 034	BM		524 034
		En cours de production de biens	BN	832 716	BO		832 716
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	167 878	BS		167 878
		Marchandises	BT	164 370	BU		164 370
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	37 352	BW		37 352
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 007 194	BY	45 686	1 961 508
		Autres créances (3)	BZ	196 719	CA		196 719
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	178 426	CG		178 426
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	84 872	CI		84 872
		TOTAL (III)	CJ	4 193 565	CK	45 686	4 147 878
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 747 892	1A	1 018 572	5 729 320

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS PERARD — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 846 546)	DA	846 546
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	58 261
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	919 285
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	557 722
	Subventions d'investissement	DJ	176 184
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 558 000
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	116 987
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	116 987
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	971 696
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	657 679
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	128 663
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	696 467
	Dettes fiscales et sociales	DY	340 876
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	258 030
	Autres dettes	EA	918
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	3 054 331
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 729 320

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 266 353
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	140 009

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Pour copie certifiée conforme, Le Président

Désignation de l'entreprise : SAS PERARD — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	350 395	FB 181 789	FC	532 184
	Production vendue biens *	FD	4 487 778	FE 1 964 889	FF	6 452 668
	Production vendue services *	FG	204 245	FH	FI	204 245
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	5 042 419	FK 2 146 679	FL	7 189 098
	Production stockée*				FM	(165 231)
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	98 663
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	67 374
	Autres produits (1) (11)				FQ	161
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	7 190 066
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	469 273
	Variation de stock (marchandises)*				FT	76 575
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	2 893 436
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(63 259)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	1 102 337
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	74 387
	Salaires et traitements*				FY	1 390 085
	Charges sociales (10)				FZ	400 446
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA	144 022
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	550
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	35 489
	Autres charges (12)				GE	195 867
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	6 719 213
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	470 853
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	29
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	162
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	191
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	17 144
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	17 144
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(16 953)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	453 900

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SAS PERARD — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	19 472
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	11 750
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	31 223
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	31 223
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(72 599)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 221 481
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 663 759
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	557 722

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	47 969
	– Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	79
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	350
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	67 374
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	195 771
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		19 472
Produits des cessions d'éléments d'actif		416
Subventions d'investissement virées au résultat		11 334

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Comptes Annuels 2020

Période du 01/09/2019 au 31/08/2020

Annexe légale

Pour copie certifiée conforme,
Le Président

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : **SAS PERARD**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/08/2020** , dont le total est de **5 729 320 euros**
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant **un bénéfice de 557 723 euros.**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/10/2020 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014..
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Agencements des constructions : 5 à 10 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de transport : 3 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Compte-tenu de la propagation de l'épidémie de Covid-19 dans le monde, de la reconnaissance par l'OMS de la situation pandémique le 11 mars 2020 qui a amené à un confinement à compter du 15 mars jusqu'au 11 mai 2020, les mesures nécessaires ont été mises en place pour en limiter l'impact (activité partielle, télétravail).
Les différents éléments d'actifs et de passifs ont été analysés en tenant compte de cette crise et, le cas échéant, les conséquences ont été comptabilisées dans les comptes.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	390 000			390 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	49 047			49 047
Immobilisations incorporelles	439 047			439 047
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	22 318			22 318
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 052 076	2 120		1 054 196
- Installations générales, agencements aménagements divers	171 102			171 102
- Matériel de transport	189 547	29 031	51 800	166 778
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	147 657	5 460	4 293	148 824
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		526 230		526 230
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 582 700	562 841	56 093	2 089 447
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	20 400			20 400
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 433			5 433
Immobilisations financières	25 833			25 833
ACTIF IMMOBILISE	**2 047 579**	**562 841**	**56 093**	**2 554 327**

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/08/2020
Éléments achetés	390 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**390 000**

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL 2IPE 55120 LAVOYE	40 000	212 177	51,00	33 860
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Notes sur le bilan

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	20 400	20 400			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	41 743	3 577		45 319
Immobilisations incorporelles	41 743	3 577		45 319
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	8 014	2 848		10 862
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	484 702	86 044		570 746
- Installations générales, agencements aménagements divers	131 907	12 404		144 311
- Matériel de transport	94 210	30 521	51 800	72 931
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	124 381	8 629	4 293	128 716
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	843 213	140 446	56 093	927 566
ACTIF IMMOBILISE	**884 956**	**144 023**	**56 093**	**972 886**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 294 219 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 433		5 433
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 007 195	2 007 195	
Autres	196 719	196 719	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	84 872	84 872	
Total	**2 294 219**	**2 288 786**	**5 433**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
ETAT PRODUITS A RECEVOIR	55 255
CRED. DEBIT. DIV. PR. A RECEV	2 337
Total	**57 591**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 846 546,00 euros décomposé en 846 546 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	81 499	35 489			116 988
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	**81 499**	**35 489**			**116 988**
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		35 489			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 925 668 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	140 009	140 009		
- à plus de 1 an à l'origine	831 687	172 373	588 416	70 898
Emprunts et dettes financières divers (*)	347 829	347 829		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	696 467	696 467		
Dettes fiscales et sociales	340 876	340 876		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	258 030	258 030		
Autres dettes (**)	310 769	310 769		
Total	**2 925 668**	**2 266 354**	**588 416**	**70 898**
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	93 529			
(**) Dont envers les associés	309 850			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 309 850 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNIS. FACT. NON PARVENUE	134 471
FRS IMMOBIL. - FACT. NON PARVENUES	258 030
INT. COURUS/EMPRUNT ETAB.	5 456
BANQUE - INTÉRETS COURUS À PAYER	227
CONGES A PAYER	79 678
PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	11 638
CHARGES SOCIALES/CP	26 261
ETAT AUTRES CH. A PAYER	18 473
PROV. TAXE APPRENTISSAGE	210
CLIENTS RRR AV. A ACCORD	919
Total	**535 363**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST. D AVANCE	84 872		
Total	**84 872**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis	4 472 056	1 964 890	6 436 946
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels	15 723		15 723
Travaux	65 200		65 200
Etudes			
Prestations de services	2 704		2 704
Ventes de marchandises	350 395	181 789	532 184
Produits des activités annexes	136 342		136 342
TOTAL	**5 042 419**	**2 146 679**	**7 189 099**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 8 500 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			**221 761**		**221 761**
Cumul exercices antérieurs			82 244		82 244
Dotations de l'exercice			37 953		37 953
Amortissements			**120 197**		**120 197**
Cumul exercices antérieurs			86 606		86 606
Exercice			48 368		48 368
Redevances payées			**134 974**		**134 974**
A un an au plus			48 732		48 732
A plus d'un an et cinq ans au plus			55 669		55 669
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			**104 401**		**104 401**
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			2 217		2 217
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			**2 217**		**2 217**
Montant pris en charge dans l'exercice			**47 970**		**47 970**

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

L'engagement en indemnité de départ à la retraite au 31 Août 2020 est de 103 747 €.

Elle a été calculée selon les hypothèses suivantes :
- Age de départ à la retraite : 64 ans pour l'ensemble du personnel
- Départ à l'initiative du salarié
- Indemnité calculée charges sociales comprises
- Taux d'actualisation : 0.75%

Le montant couvert par un contrat d'assurance est de 29 012 €.

PERARD
Société par actions simplifiée
au capital de 846 546 euros
Siège social : Avenue de l'Europe
ZI de BALEYCOURT, 55100 VERDUN
409 936 309 RCS BAR LE DUC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 DECEMBRE 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020 s'élevant à 557 722,76 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	557 722,76 euros
A la réserve légale	26 392,78 euros
A titre de dividendes Soit 0,24 euros par action	200 000,00 euros
Le solde En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 1 250 614,99 euros.	331 329,98 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire

de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

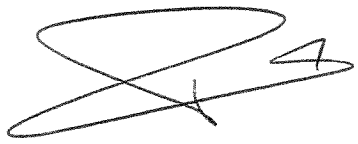
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 décembre 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente

P5INVESTISSEMENTS PAR ABREVIATION P5I



ALEXANDRE FELTEN

SAS PERARD

ZI DE BALEYCOURT
AVENUE DE L'EUROPE
55100 VERDUN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 août 2020

Aux associés,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision ordinaire de l'assemblée générale en date du 26 juin 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS PERARD relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre société, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle ont bien été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Metz
Le 1er décembre 2020



Alexandre FELTEN
Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
25 rue de Sarre
57070 METZ
N° SIRET 824 784 110 00028